



JEUNES COMMISSAIRES, *Les Vitrines*

PROJET D'UN CYCLE DE DEUX EXPOSITIONS À BERLIN à partir de février 2026

CAHIER DES CHARGES

Les Vitrines sont situées au sein de la Maison de France, au cœur d'une des avenues commerçantes berlinoises les plus fréquentées dans le quartier de Charlottenburg. Cet espace vitré de 24 mètres de long offre un lieu d'exposition exigeant, original et offrant une grande visibilité. *Les Vitrines* tendent à devenir un passage incontournable dans le parcours art contemporain de Berlin-Charlottenburg. Le cycle d'expositions 2025 a été confié à la commissaire Indira Béraud. Il est possible de consulter son travail sur [cette page](#).

*Date limite de dépôt
de candidature en
anglais:
25 août 2025*

*Entretiens en visio-
conférence en
anglais pour les projets
sélectionnés : 15-16
septembre 2025*

*Annonce du ou de la
lauréat.e :
Fin septembre 2025*

Dans le cadre du programme JEUNES COMMISSAIRES organisé par l'Institut français Berlin et le Bureau des arts visuels de l'Institut français d'Allemagne (ci-après désignés organisateurs), un.e curateur.ice (ci-après désigné.e partenaire) sera sélectionné.e pour mener le projet annuel *Les Vitrines* de la Maison de France à Berlin, dédié à l'art contemporain et la scène berlinoise et/ou internationale, pendant deux périodes en 2026 à définir avec l'Institut Français de Berlin. Le présent cahier des charges précise les conditions de ce cycle de 2 expositions. Toute personne déposant sa candidature pour le projet 2026 déclare avoir lu le présent cahier des charges et en accepter les termes sans condition. Les candidat.es retenu.es pour un entretien mais qui ne seront pas lauréat.e recevront un dédommagement de 150 € TTC pour leur proposition.

Calendrier

L'édition 2026 du cycle *Les Vitrines* aura lieu à partir de février 2026. La durée de ce cycle comprend 2 expositions de 3 mois minimum. Le ou la partenaire s'engage à avoir une présence effective ainsi qu'à être disponible et prévoir les déplacements nécessaires au bon déroulement du projet sur l'ensemble de cette période.

Si le ou la partenaire réside en France et souhaite postuler pour concevoir l'exposition à Berlin dans le cadre de ce programme, les frais de voyage et d'hébergement, ainsi que leur organisation, devront être inclus dans le budget global.

- Automne 2025 – Janvier 2026 : Préparation des expositions
- Février 2026 : Montage et vernissage de l'exposition 1
- Été 2026 : Démontage de l'exposition 1 et montage et vernissage de l'exposition 2
- Janvier 2027 : Démontage de l'exposition 2



Engagements des
organisateur.s

Les organisateurs assurent la coordination de l'appel à candidatures, la gestion des dossiers reçus, l'organisation des sélections et la communication préalable avec les candidat.e.s et toute personne intéressée par le projet.

Les organisateurs s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés du ou de la partenaire et à l'accompagner dans l'organisation logistique des expositions. Dans ce cadre, ils apporteront si besoin conseils et accompagnement. La communication des expositions sera assurée par les organisateurs conjointement avec le ou la partenaire.

Engagements du
partenaire

Le ou la commissaire sélectionné.e signera une convention avec les organisateurs précisant les modalités d'organisation et de versement des cachets.

Le ou la partenaire s'engage à fournir aux organisateurs le justificatif d'une assurance responsabilité civile et d'une couverture européenne d'assurance maladie.

Le ou la partenaire s'engage à se conformer aux règles et indications qui lui seront transmises par les organisateurs concernant l'espace d'exposition mis à sa disposition et son accès.

Le ou la partenaire est pleinement responsable de l'organisation et du bon déroulement du projet *Les Vitrines*, s'appuyant sur l'échange et les recommandations éventuelles des organisateurs.

Une charte graphique unique et pérenne a été développée et doit être utilisée pour *Les Vitrines*. La communication autour du programme utilisera cette charte graphique. L'Institut français Berlin et le BAV coordonnent la mise en œuvre de la communication avec le ou la partenaire.

Le ou la partenaire transmettra régulièrement aux organisateurs des matériaux libres de droits (photos, écrits, croquis, etc.) afin de permettre une communication sur les réseaux sociaux et les sites Internet des partenaires du projet.

Le ou la partenaire s'engage à faire figurer la mention du soutien des organisateurs à chaque fois que les travaux liés au projet seront présentés et/ou évoqués.

D'une manière générale, le ou la partenaire veillera à ce que toutes les opérations impliquant les organisateurs, artistes et professionnels impliqués dans le projet *Les Vitrines* soient compatibles avec leur organisation et fonctionnement. En se conformant aux règles de l'ordre public et aux valeurs de l'Institut français, le partenaire s'engage à veiller à ce que l'exposition n'entraîne aucun préjudice d'ordre matériel ou moral aux organisateurs du projet.

Le ou la partenaire s'engage à accepter les éventuels sponsors ou mécènes proposés par les organisateurs. Le cas échéant, le partenaire sera amené à réaliser une présentation de son projet ou un vernissage en présence des



mécènes. Le ou la partenaire peut également entreprendre des recherches de mécénats.

Le ou la partenaire est pleinement responsable de ses actes et s'engage à respecter les lois en vigueur.

Budget

Un budget global de 11 000 euros est mis à disposition du ou de la partenaire pour la réalisation du projet curatorial incluant les dépenses suivantes :

- les honoraires et tous les frais de voyage et de séjour du ou de la partenaire
- les honoraires et tous les frais de voyage et de séjour des artistes intervenant dans le cadre des expositions
- la documentation photographique
- le transport des œuvres d'art
- l'assurance des œuvres d'art
- les frais techniques, les frais de matériel (hors frais de réception pour les vernissages)

Les frais de représentation des deux vernissages seront pris en charge par l'Institut Français de Berlin.

Modalités de paiement

Dans le cadre de l'édition 2026, les organisateurs s'engagent à soumettre au ou à la partenaire sélectionné.e une convention concernant les frais d'honoraires convenus au préalable.

Il est entendu qu'il appartient au ou à la partenaire d'assurer le suivi des dépenses en lien avec les organisateurs. Il ne pourra en aucun cas appartenir aux organisateurs du projet *Les Vitrines* d'assumer des dépassements de budget engagés par le partenaire.

Le projet d'exposition *Les Vitrines* ne relève pas d'une activité salariée donnant droit à une couverture sociale ou aux allocations chômage. En conséquence, les organisateurs du projet ne pourront être considérés comme employeurs.

Les organisateurs se réservent le droit de cesser le versement des cachets ou d'en réclamer le reversement en cas de manquement grave ou injustifié aux obligations définies par le présent cahier des charges.

Modalités techniques

Les Vitrines sont un lieu d'exposition singulier dont le ou la partenaire s'engage à prendre en compte les spécificités lors de son projet d'exposition :

- Du fait de leur exposition totale et directe sur l'extérieur, l'intérieur des vitrines peut être soumis à de fortes variations de températures (jusqu'à -25°C en hiver et +45°C en été) et de taux élevés d'humidité. Le ou la partenaire devra veiller à ce que les œuvres sélectionnées et leurs matériaux s'adaptent à ces contraintes.
- Du fait de la présence de colonnes à l'intérieur des vitrines, certains espaces sont réduits (seulement 30 cm entre la vitrine et le mur à



quelques endroits). Les œuvres devront être démontables ou adaptées pour ces passages restreints.

- Des objets trop lourds ne pourront pas être accrochés aux murs, pendus au plafond ou posés au sol des vitrines.
- Les vitrines ont une longueur d'environ 24m. Le ou la partenaire devra veiller à remplir tout l'espace harmonieusement.
- L'accès aux vitrines est soumis à des conditions particulières (horaires des séances de cinéma) qui seront communiquées quelques jours avant le montage de l'exposition.

Contacts

Institut français Berlin / Maison de France
Kurfürstendamm 211, 10719 Berlin
www.institutfrancais.de/berlin
Direction : Sophie Coumel
Chargée de programmation culturelle : Marie Praun
+49 30 885 902 32 / marie.praun@institutfrancais.de

Bureau des arts plastiques | Institut français d'Allemagne
Französische Botschaft, Pariser Platz 5, 10117 Berlin
+49 30 590 03 92 44
alix.weidner@institutfrancais.de, info.bav@institutfrancais.de
Responsable: Oriane Durand
Chargée de projets culturels: Alix Weidner

ANNEXE :

Plan de l'espace d'exposition

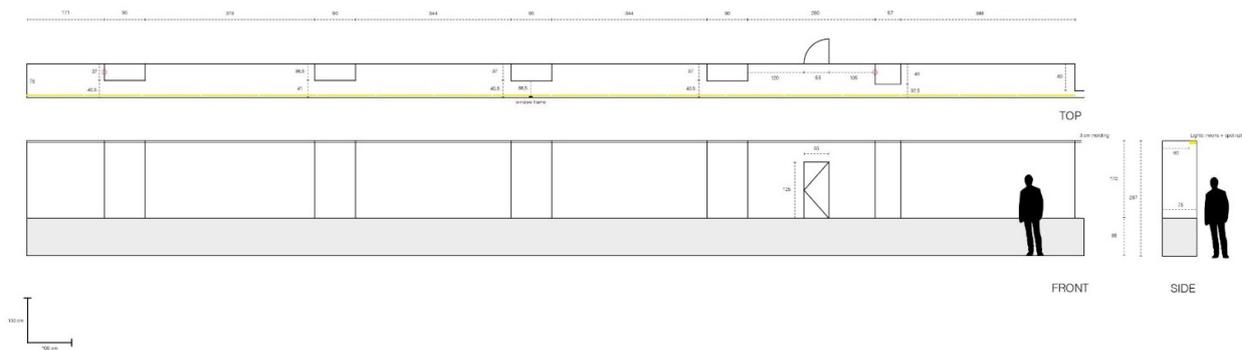


Photo de l'espace d'exposition

Exposition de Hoda Tawakol, *Corps invisibles*, 2021



Commissariat :
Liberty Adrien
Photographie : Ivo
Gretener

